



## **AVIS A. 884**

**du CONSEIL WALLON DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE**

relatif au Livre vert  
« L'Espace Européen de la Recherche :  
nouvelles perspectives »

**Entériné par le Bureau du CESRW le 9 juillet 2007**

## A. EXPOSE DU DOSSIER

### 1. Introduction

L'Espace européen de la recherche (EER), approuvé en mars 2000 par le Conseil européen de Lisbonne, est un des éléments clés de la stratégie de Lisbonne. On procède actuellement au réexamen du premier cycle triennal de cette stratégie en vue de lancer un deuxième cycle en 2008. Dans ce contexte, il était intéressant d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de l'EER et d'initier un débat sur ses orientations futures.

Depuis 2000, certaines initiatives visant à rencontrer ces objectifs ont été réalisées :

- La création du septième programme-cadre visant à soutenir l'EER ;
- Le lancement d'initiatives en vue de mieux coordonner les activités de recherche (p.ex. plates-formes technologiques, ERA-NET) ;
- L'adoption d'une stratégie d'innovation élargie dans laquelle s'inscrit notamment la modernisation de l'encadrement des aides d'état à la recherche...

Toutefois, la finalisation de l'EER demande encore de nombreuses actions dans les six axes d'action identifiés, à savoir :

- Un marché du travail unique pour les chercheurs ;
- Des infrastructures de recherche de niveau mondial, intégrées et mises en réseau ;
- D'excellentes institutions de recherche, travaillant en réseau et en partenariat avec le secteur privé, spécialisées dans des domaines interdisciplinaires et capables de mobiliser une masse critique en matière de ressources humaines et financières ;
- Un partage efficace des connaissances entre les institutions de recherche, les entreprises et la société civile ;
- Une coordination des programmes et des priorités de recherche ;
- Une coopération scientifique internationale.

Le Livre vert soumis à consultation propose des pistes pour améliorer la réalisation de l'EER. Cette consultation se déroule du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2007 et se base sur un questionnaire. La première partie de ce questionnaire est relative à la vision de l'EER et à la pertinence des axes choisis. La seconde partie du questionnaire concerne les six axes de l'EER.

Il faut souligner qu'il est obligatoire de répondre à l'ensemble des questions proposées dans la première partie. Tandis que la seconde partie peut être remplie à la carte, selon les intérêts des répondants.

### 2. Les six axes de l'Espace Européen de la Recherche

#### 2.1 *Réaliser un marché du travail unique pour les chercheurs*

En créant un marché du travail unique et ouvert pour les chercheurs, l'EER vise à :

- Former des chercheurs compétents tout au long de leur vie ;
- Les retenir en Europe et attirer des chercheurs « extérieurs » ;
- Accroître leur mobilité.

Pour y parvenir de nombreuses actions devront être mises en œuvre tant par le secteur privé que par le secteur public pour élargir les perspectives s'offrant aux chercheurs, supprimer les obstacles administratifs et réglementaires existants et parvenir à une meilleure coordination des systèmes existants notamment en matière de sécurité sociale.

La Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour leur recrutement s'intègrent dans ce cadre pour rendre l'UE plus attractive en favorisant leur mobilité, en améliorant les conditions de travail et en réconciliant vie professionnelle et vie privée.

Une attention particulière devrait également être portée à l'augmentation de l'attrait des carrières scientifiques pour les jeunes, une plus grande implication des femmes dans ces carrières et une valorisation de l'expérience des chercheurs en fin de carrière.

\*\*\*\*\*

Les questions abordées dans cette partie du questionnaire sont relatives :

- Aux modalités de mise en œuvre de la charte et du code (caractère volontaire ou obligatoire) ;
- A la coordination des systèmes de sécurité sociale (questions majoritairement destinées aux chercheurs) ;
- A l'application du concept de « flexisécurité » ;
- A l'implication des jeunes et des femmes dans les carrières de chercheurs et valorisation de l'expérience des chercheurs en fin de carrière ;
- Aux initiatives visant à maintenir des contacts avec des chercheurs à l'étranger et à faciliter leur « rapatriement » éventuel ;
- A l'amélioration de la formation tout au long de la vie des chercheurs.

## *2.2 Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale*

Les grandes infrastructures de recherche européennes doivent être accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique.

L'ESFRI<sup>1</sup>, créée en avril 2002, a défini une feuille de route pour des infrastructures de recherche paneuropéennes modernisées et renforcées. Quatorze milliards d'euros sur 10 ans seraient nécessaires pour concrétiser ce projet. Des sources de financement supplémentaires au financement européen seront donc nécessaires pour y parvenir.

De nouvelles formes de partenariat, au sein de l'UE ainsi qu'au niveau mondial, seront également nécessaires pour permettre leur fonctionnement optimal.

\*\*\*\*\*

Les questions abordées dans cette partie du questionnaire sont relatives :

- Au pilotage et le financement de ces infrastructures européennes ;
- Aux modalités nécessaires pour faciliter leur création et leur fonctionnement ;
- Au rôle du financement public ;
- A l'implication de l'Europe dans des infrastructures ayant une fonction mondiale.

---

<sup>1</sup> European strategic forum on research infrastructures

### 2.3 Renforcement des institutions de recherche

Selon le Livre vert, les institutions de recherche européennes (IR) doivent améliorer plusieurs domaines afin de maximiser leurs impacts en matière de recherche fondamentale, de résolution de problèmes d'intérêt public, et en matière de recherche appliquée.

Il s'agit de :

- Diminuer la dispersion de leurs ressources et de leurs activités ;
- Renforcer leurs liens avec les entreprises et avec la société civile ;
- Diminuer leurs rigidités de fonctionnement ;
- Atteindre une masse critique suffisante.

Ces progrès sont d'autant plus nécessaires que les IR doivent faire face à une compétition en constante augmentation tant au niveau des financements que des ressources humaines.

La rencontre de ces objectifs nécessitera une concentration et une spécialisation des IR afin de constituer des centres d'excellence européens compétitifs au niveau mondial, ainsi qu'une mise en réseau des universités et des organismes de recherche.

Diverses actions pourraient contribuer à ces changements :

- La mise en place d'une gestion plus professionnelle de la recherche ;
- L'adoption de normes comptables transparentes ;
- Les financements publics prenant en compte des acteurs liés aux résultats et aux performances ;
- La promotion des partenariats publics-privés (p.ex. communautés de recherche virtuelles, centres d'excellence virtuels) ;
- L'équilibre entre financements institutionnels et concurrentiels.

\*\*\*\*\*

Les questions abordées dans cette partie du questionnaire sont relatives :

- Les actions à prendre pour améliorer l'excellence des IR ;
- Les actions pouvant entraîner la création de centres d'excellence européens virtuels ;
- La promotion de communautés européennes de recherche ;
- La définition de principes communs pour l'autonomie, la gestion et l'évaluation des IR.

### 2.4 Partager les connaissances

Cet axe de l'EER vise à améliorer l'accès aux connaissances acquises dans le cadre de la recherche publique. Il s'agit également de faciliter leur utilisation par les entreprises permettant ainsi le développement de nouveaux produits et services.

La nécessité d'accroître les collaborations efficaces entre les universités et les entreprises est à nouveau soulignée.

La gestion des droits de propriété intellectuelle semble être un frein à cette diffusion des connaissances. Des actions basées sur les bonnes pratiques identifiées devraient permettre de diminuer cet obstacle. L'amélioration du système actuel de brevet européen est également envisagée par la mise en place d'un système de dépôt « *offrant un bon rapport coût-efficacité, la reconnaissance mutuelles avec les autres grands systèmes de dépôt de brevet dans le monde et un système paneuropéen cohérent de règlement des litiges* ».

La diffusion des connaissances vers la société civile est présentée comme un élément essentiel pour assurer une adéquation entre la recherche européenne et la société

européenne. Dans ce cadre, des nouveaux modes de communication et une plus forte implication des acteurs de la recherche semblent nécessaires pour assurer une information claire et complète des citoyens sur les grandes questions et enjeux en matière de S&T.

\*\*\*\*\*

Les questions abordées dans cette partie du questionnaire sont relatives :

- A la diffusion des informations scientifiques ;
- Au partage des données et publications résultant de recherches financées par des moyens publics ;
- Au transfert des connaissances vers l'industrie/vers la société civile (freins et actions à promouvoir) ;
- A la gestion des droits de propriété intellectuelle ;
- A la prise en compte des questions sociétales et le dialogue avec la société civile.

### *2.5 Optimiser les programmes et priorités de recherche*

La cohérence entre les programmes nationaux/régionaux et au niveau des priorités communes concernant les questions d'intérêt européen sont des éléments importants de l'EER.

Ces aspects pourraient être améliorés par le biais de principes communs relatifs :

- Au « peer review » ;
- A l'assurance de la qualité ;
- A l'évaluation conjointe des agences et des programmes de recherche ;

Ce qui pourrait simplifier et améliorer l'efficacité et l'impact du financement de la recherche en Europe.

Il est également envisagé d'ouvrir les programmes nationaux/régionaux à des participants d'autres pays européens sur l'initiative des chercheurs.

Depuis 2000, des instruments visent à soutenir la coordination des programmes (p.ex. le système ERA-NET), ou la coopération entre les régions (p.ex. action « régions de la connaissance » du 7<sup>e</sup> programme-cadre).

En ce qui concerne la définition de priorités communes, les plate-formes technologiques ont défini des « visions » de recherche ainsi que des agendas communs. Ceux-ci sont relatifs à des domaines présentant de l'intérêt pour l'industrie. Une démarche similaire pourrait être initiée avec l'ensemble des acteurs de la recherche en vue d'établir des priorités de recherche européennes.

En matière de prospective et d'évaluation des technologies, des exercices communs pourraient être réalisés en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés (IR, entreprises, citoyens, responsables politiques,...)

On peut également citer les initiatives technologiques conjointes qui permettent la mise en place de nouvelles formes de partenariats publics-privés.

En ce qui concerne plus particulièrement les recherches basées sur les besoins de la société civile, des programmes conjoints pourraient être lancés à moyen terme selon une nouvelle approche.

\*\*\*\*\*

Les questions abordées dans cette partie du questionnaire sont relatives :

- A la simplification des règles et des procédures du financement public ;
- Aux domaines dans lesquels une coopération renforcée est nécessaire ;
- Au degré d'ouverture des programmes nationaux/régionaux ;
- A la place de la communauté européenne dans des organisations intergouvernementales de recherche.

## *2.6 S'ouvrir au monde : la coopération internationale dans les sciences et les technologies*

L'EER vise à développer une approche cohérente de la coopération S&T dans une perspective de développement mondial durable. Ces actions doivent s'inscrire dans des politiques adoptées au niveau de l'UE, notamment la politique européenne de voisinage.

Diverses approches sont proposées et devraient être mises en œuvre conjointement :

- L'établissement d'un « EER élargi » avec les pays voisins de l'UE ;
- Axer davantage la coopération vers un renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement en soutenant le développement durable ;
- Dans le cas des pays industrialisés et émergents Donner la priorité aux programmes mutuellement bénéfiques, en particulier afin de relever des défis planétaires ;
- La définition d'approches conjointes entre les états membres et l'UE afin de relever des défis mondiaux et de répondre à des besoins régionaux spécifiques ;
- La définition d'initiatives multilatérales en cohérence avec les priorités définies au niveau international en matière de S&T.

\*\*\*\*\*

Les questions abordées dans cette partie du questionnaire sont relatives :

- Aux modalités communes pour définir des priorités thématiques ;
- Aux modalités communes pour assurer une utilisation efficace des ressources ;
- Aux modalités communes pour « parler d'une seule voix » dans les institutions internationales ;
- Aux modalités pour organiser la coopération S&T avec les pays partenaires ;
- A l'amélioration de l'efficacité des accords bilatéraux de l'UE en matières de S&T.

## B. PROJET D'AVIS – RERPONSE AU QUESTIONNAIRE

### **PARTIE I : Données visant à caractériser le répondant**

### **PARTIE II: LA VISION DE L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE**

Toutes les questions reprises dans cette partie sont obligatoires

**II(1) Cette vision de l'EER est divisée en 6 parties dans le Livre vert. Parmi les domaines ci-dessous, dans lesquels des progrès devront-ils être faits prioritairement pour achever l'EER ?**

(Classez les selon leur ordre d'importance. Un même nombre peut être attribué à plusieurs domaines.)

	1	2	3	4	5	6	7	Pas d'opinion
Réaliser un marché du travail unique pour les chercheurs	X							
Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale								X
Renforcer les institutions de recherche			X					
Partager les connaissances	X							
Optimiser les programmes et les priorités de recherche	X							
S'ouvrir au monde : la coopération internationale dans les sciences et les technologies (S&T)			X					
Autres (à préciser)								

**II(2) Si vous avez sélectionné "autres" dans la question précédente, précisez le domaine supplémentaire qui devrait être pris en compte pour développer l'EER**

**II(3) Le monde a changé depuis l'adoption de l'EER en 2000. Parmi les facteurs ci-dessous, lesquels auront-ils l'impact le plus important pour la mise en œuvre de l'EER dans les 10 prochaines années ?**

(Classez les selon leur ordre d'importance. Un même nombre peut être attribué à plusieurs domaines.)

	1	2	3	4	5	6	Pas d'opinion
La mondialisation de la recherche			X				
L'émergence de nouvelles puissances scientifiques et technologiques	X						
L'investissement public dans la recherche en Europe	X						
L'investissement privé dans la recherche en Europe	X						
La spécialisation des activités de recherche au niveau européen plutôt qu'au niveau des états membres				X			
Autres (à préciser)							

**II(4) Si vous avez sélectionné "autres" dans la question précédente, précisez le domaine supplémentaire qui devrait être pris en compte pour développer l'EER.**

**II(5) La création de l'EER nécessite des actions aux niveaux européen, nationaux et régionaux. Quel est le niveau d'action le plus approprié pour chacun des domaines identifiés ci-dessous :**

(Choisissez un niveau pour chaque domaine.)

	Européen	National	Regional	Pas d'opinion
Réaliser un marché du travail unique pour les chercheurs	X			
Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale	X			
Renforcer les institutions de recherche			X	
Partager les connaissances entre la recherche et les entreprises			X	
Optimiser les programmes et priorités de recherche		X		
S'ouvrir au monde : la coopération internationale dans les sciences et les technologies	X			

**II(6) Pensez-vous que les initiatives européennes suivantes aideront à augmenter les efforts publics et privés pour réaliser l'EER ?**

(Possibilité de notifier plus d'une proposition)

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Incitants financiers	X		
Augmentation des budgets pour les instruments de financement européen		X	
Action législative		X	
Nouveaux instruments de financement européens		X	
Renforcement de la coordination des programmes nationaux et des politiques		X	
Commentaires (optionnel)			



### **PARTIE III: LES SIX DOMAINES DE L'EER**

Ces six domaines sont :

- Réaliser un marché du travail unique pour les chercheurs ;
- Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale ;
- Renforcement des institutions de recherche ;
- Partager les connaissances ;
- Optimiser les programmes et priorités de recherche ;
- S'ouvrir au monde : la coopération internationale dans les sciences et les technologies.

**Toutes les questions des parties reprises ci-dessous sont optionnelles**

#### **CHERCHEURS**

**RES1. Les recommandations sur la charte européenne du chercheur et le code de recrutement ont été publiées en 2005. Elles constituent un cadre volontaire commun à tous les états membres, organismes subsidiant, et employeurs de chercheurs pour prendre en compte la dimension européenne des carrières des chercheurs, y compris l'ouverture trans-nationale des postes vacants et les possibilités de financement pour les chercheurs.**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
(a) Je suis suffisamment au courant des principes de la charte et du code	<b>X</b>		
Dans ce contexte, êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :			
(b) Le caractère volontaire de la charte et du code signifie que leurs principes ne seront vraisemblablement pas adoptés avec suffisamment de rapidité pour devenir un facteur essentiel pour les carrières de recherche européennes	<b>X</b>		
(c) Afin d'avancer dans la mise en œuvre concrète de ces principes, un label européen « charte et code » devrait être octroyé aux employeurs et organismes subsidiant qui emploient des chercheurs et appliquent avec succès ces principes	<b>X</b>		

(d) Une mise en œuvre plus rapide de la charte et du code nécessiterait des **lignes directrices** européennes relatives à :

(Classez les propositions par ordre d'importance. Un même nombre peut être attribué à plusieurs domaines.)

	1	2	3	4	5	6	7
- Conditions de travail							
- Conditions de recrutement							
- Niveau de financement et salaires							
- Reconnaissance/ valorisation de la mobilité							
- Promotions							
- Reconnaissance de la profession							
- Formation							

(e) Une mise en œuvre plus rapide de la charte et du code nécessiterait des **mesures européennes obligatoires et contraignantes** relatives à :

(Classez les propositions par ordre d'importance. Un même nombre peut être attribué à plusieurs domaines.)

	1	2	3	4	5	6	7
- Conditions de travail							
- Conditions de recrutement							
- Niveau de financement et salaires							
- Reconnaissance/ valorisation de la mobilité							
- Promotions							
- Reconnaissance de la profession							
- Formation							

### Commentaires (optionnel)

*Les organisations syndicales souhaitent qu'à terme des conditions contraignantes soient fixées concernant : les conditions de travail, les conditions de recrutement, le niveau de financement et les salaires, la reconnaissance/valorisation de la mobilité et la reconnaissance de la profession.*

*Les universités estiment que la définition de lignes directrices ainsi que la mise en place du mécanisme de labellisation actuellement prévu permettront aux institutions de se positionner en la matière et de prendre les mesures nécessaires notamment pour favoriser la mobilité des chercheurs.*

**RES2. La coordination des systèmes de sécurité sociale dépend des dispositions européennes relatives à la mobilité trans-nationale des travailleurs (règlement 1408/71 et 574/72). La situation particulière des chercheurs, qui sont supposés être mobiles pendant une grande partie de leur carrière, nécessite-t-elle de nouvelles mesures spécifiques pour assurer la transposabilité des dispositifs de sécurité sociale au travers de l'UE ?**

**(a) Précisez le nombre de périodes (supérieures à 3 mois) que vous avez passé à faire de la recherche dans un autre pays européen que votre pays de résidence habituelle.**

(si vous n'êtes pas ou n'avez pas été un chercheur, passez à la question (e))

- aucune
- entre 1 et 4
- 5 ou plus

Seuls ceux ayant répondu entre 1 et 4 mois, ou 5 ou plus, doivent répondre à la question (b), autrement allez à la question (c):

**(b) Quel était votre statut dans le(s) pays où vous avez travaillé temporairement?**

(Possibilité de choisir plus d'une proposition)

- boursier
- contrat de travail
- détachement en gardant son contrat dans son pays "d'origine"
- indépendant

**(c) la période limitée de temps (1 ou exceptionnellement 2 ans) pendant laquelle un travailleur détaché dans un autre pays de l'Union peut être soumis à la législation de son pays "d'origine" peut être prolongée sur base de l'article 17 du règlement 1408/71. Avez-vous utilisé cet article?**

- oui
- non

si oui, combine de fois:

- 1 à 3 fois?
- 4 fois ou plus?

Quelles difficultés, si elles existent, vous ont empêché de recourir à cet article?

Réponse libre :...

**(d) Parmi les domaines de la sécurité sociale repris ci-dessous lesquels sont problématiques ?**

- pensions
- assurance santé
- congé parental
- accidents de travail
- allocations de chômage
- autres (à spécifier)

**Si vous avez sélectionné “autres”, précisez (optionnel):**

**(e) Ces problèmes résultent de :**

(Classez de 1 à 5, 1 étant le plus important)

	1	2	3	4	5
- Problèmes liés à des procédures administratives nationales trop longues, compliquées,...				X	
- L'absence ou l'insuffisance de dispositions légales prenant en compte la grande mobilité des chercheurs (nombreux « départs »)		X			
- Le manque d'informations claires et à jour sur les règles nationales de sécurité sociale					X
- Des difficultés résultant de la coordination de diverses règles nationales entre plusieurs états membres	X				
- Autres (à préciser)		X			

**Si vous avez sélectionné “autres”, précisez:**

*Le Conseil estime qu'il s'agit de faciliter l'accès aux informations relatives aux règles de sécurité sociale. En effet, c'est à une forte dispersion des informations que les chercheurs doivent faire face plus qu'à un manque d'informations. Une plus grande collaboration ente les « centres de mobilité » devrait permettre une coordination de ces informations et y faciliter l'accès.*

**(f) Les travailleurs migrants, y compris les chercheurs, reçoivent de la part de chaque état membre dont la législation les a couverts, une allocation proportionnelle basée sur la période pour laquelle ils étaient effectivement couverts dans cet état membre. Pour les pensions, les chercheurs seraient mieux couverts si :**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Des règles communes étaient appliquées au travers de l'UE pour l'accès, la préservation et le transfert des droits de pension complémentaire	X		
Un fond de pension virtuel « chercheurs européens » était mis en place (p.ex. schéma commun pour faciliter l'intégration des droits à la pension provenant de différentes sources).		X	
Autres (à spécifier)			
<b>Si vous avez sélectionné “autres”, précisez (optionnel)</b>			

**RES3. Appliquée à des chercheurs fréquemment mobiles en Europe, la « flexisécurité » pourrait contribuer à augmenter la sécurité dans une carrière comprenant une série d’engagements temporaires. Etes-vous d’accord avec les affirmations suivantes :**

	D’accord	Pas d’accord	Pas d’opinion
(a) Appliquer la « flexisécurité » sur le marché du travail des chercheurs européens rendrait les carrières de chercheurs plus attractives qu’elles ne le sont actuellement		<b>X</b>	
(b) Adopter la « flexisécurité » sur le marché du travail des chercheurs européens accélérerait des standards commun chez les employeurs et les organismes subsidiant		<b>X</b>	
(c) Des forums de discussion au niveau européen, réunissant employeurs, organismes subsidiant, organisations représentatives des chercheurs seraient adéquats pour développer et mettre en œuvre les principes de « flexisécurité »		<b>X</b>	

*NDLR : commentaire en annexe*

**RES4. Quels facteurs pourraient attirer plus de jeunes vers le métier de chercheur ? Comment augmenter le nombre de femmes dans la recherche, en particulier dans les postes « senior » ? Comment l’expérience des chercheurs en fin de carrière pourrait-elle être mieux utilisée ?**

	D’accord	Pas d’accord	Pas d’opinion
<b>(a) Jeunes :</b>	<b>X</b>		
- donner plus d’informations aux jeunes sur les carrières en recherche			
- augmenter le rôle des conseillers d’orientation professionnelle pour les carrières de recherche	<b>X</b>		
- donner plus d’informations aux parents concernant le choix de matières appropriées dans leurs études	<b>X</b>		
- autres (à spécifier)	Une meilleure valorisation du métier et des carrières de chercheur		
<b>(b) Femmes:</b>	<b>X</b>		
- benchmarking du recrutement et du financement des chercheurs au niveau institutionnel			
- conditions de travail et de financement conciliant mieux vie professionnelle et personnelle	<b>X</b>		
- application de discrimination positive lors du recrutement		<b>X</b>	
- autres (à spécifier)	Lutte contre les discriminations négatives		
<b>(c) Chercheurs en fin de carrière:</b>			

- création de dispositions légales permettant une retraite plus tardive		<b>X</b>	
- opportunités de nouvel emploi, incitants avant et après la retraite (formation, coaching, conseil...)	<b>X</b>		
- autre (à préciser)			

**RES5. Dans plusieurs états membres et au niveau communautaire, plusieurs initiatives ont été développées ou sont développées pour maintenir des contacts avec des chercheurs nationaux/européens à l'étranger, en particulier ceux se trouvant en dehors de l'UE (diaspora scientifique). Dans la plupart des cas, le but est d'inciter certains de ces chercheurs à revenir en Europe. Parallèlement, il existe des plans nationaux ou régionaux relatifs aux ressources humaines en recherche, incluant ceux visant à faciliter la mobilité des chercheurs et ceux visant à (ré)attirer des chercheurs (européens ou non) vers l'UE. Existe-t-il une possibilité de développer une approche commune visant à augmenter l'impact et la cohérence de telles initiatives ? Dans ce contexte, êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a) L'impact de ces initiatives pourrait être amélioré par:</b>			
- l'échange d'informations et de bonnes pratiques au niveau européen	<b>X</b>		
- des approches conjointes pour la programmation et le financement	<b>X</b>		
<b>(b) Les initiatives européennes pour mettre en contact entre eux des chercheurs non-UE travaillant dans l'UE et les mettre en contact avec leur pays d'origine augmenterait l'attractivité de l'UE pour les chercheurs non-UE, et amènerait des relations de recherche bénéfiques pour le pays d'origine comme pour l'UE</b>	<b>X</b>		
<b>(c) La mobilité et le retour de chercheurs européens et non UE serait avantagée par :</b>			
- l'échange de bonnes pratiques sur le financement de bourses/programmes visant à (ré)attirer les chercheurs	<b>X</b>		
- le développement supplémentaire de bourses/programmes européen ou nationaux avec une dimension trans-nationale	<b>X</b>		

*NDLR : commentaire en annexe*

**RES6. Il est essentiel d'améliorer la formation tout au long de la vie des chercheurs. Dans ce contexte, êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :**

	D'accord	Pas d'accord	Je ne sais pas
<b>(a) Construire le processus de Bologne, le développement au travers l'Europe de programme doctoraux de haute qualité adapté au marché du travail de la recherche serait accéléré par :</b>			
- échange de bonnes pratiques entre les formateurs, et entre les formateurs et les employeurs		<b>X</b>	
- développement de standards communs à		<b>X</b>	

l'échelle la plus large possible en Europe			
- réseaux transnationaux de formations doctorales, avec une formation précoce des chercheurs dans les différents points du réseau	X		
<b>(b) Afin d'améliorer la quantité et la qualité de la formation tout au long de la vie des chercheurs, il serait utile de :</b>			
- conscientiser les acteurs de l'importance de cette formation tout au long de la vie		X	
- mettre en place un échange de bonnes pratiques		X	
- développer des standards communs à l'échelle la plus large possible en Europe		X	
<b>(c) La génération de chercheurs actuelle a également besoin de formations dans des disciplines transversales, dans l'administration de la S&amp;T , dans le transfert de connaissances et le dialogue avec la société</b>	X		

Commentaires (optionnel)

## INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

*Le Groupe de travail a choisi de ne pas répondre à cette partie.*

**INF1. L'ESFRI<sup>2</sup> a élaboré un plan pour le développement et l'adaptation d'infrastructures de recherches pan européennes nouvelles ou existantes. Une approche commune est-elle nécessaire pour développer ces infrastructures ? Qui devrait piloter la démarche et comment devraient-elles être financées ?**

	D'accord	Pas d'accord	Je ne sais pas
<b>(a) Une approche commune est nécessaire pour développer ces infrastructures</b>			
<b>(b) Le leadership devrait être assuré par :</b>			
Niveau européen			
Niveau national			
Organisation intergouvernementale			
Autres (à préciser)			

**Si vous avez sélectionné "autres", précisez**

**(c) Laquelle des sources de financement reprises ci-dessous devrait contribuer majoritairement au financement de ces structures ?**

(Classez-les (1 indique le montant le plus important, toutes les propositions ne doivent pas être classées))

	1	2	3	4	5	6	7
Programme cadre de recherche							
Fonds structurels							
Etats membres							
Partenaires industriels							
Fondations de recherche/organisations caritatives							
Banques							
Autres (à préciser)							

**Si vous avez sélectionné "autres", précisez**

**INF2. Quelle action est nécessaire au niveau européen pour faciliter la création et le fonctionnement de ces nouvelles infrastructures?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Un nouveau cadre légal européen n'est pas nécessaire			
Des lignes directrices devraient être établies au niveau européen			
La situation actuelle est suffisante			
Autres (à préciser)			

<sup>2</sup> European strategic forum on research infrastructures

**INF3. Dans quels domaines, un cadre légal ou des lignes directrices devraient-ils être définis afin de faciliter la création et le fonctionnement de ces nouvelles infrastructures?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Coût de l'accès			
Gratuit pour tous les utilisateurs			
Payant pour des utilisateurs commerciaux			
Propriété intellectuelle			
Accordée à l'utilisateur			
Accordée au propriétaire de l'infrastructure			
Partagée entre l'utilisateur et le propriétaire			
Dispositions de formation et de support des utilisateurs			
Le propriétaire devrait fournir la formation nécessaire aux utilisateurs pour utiliser l'infrastructure			
Quand c'est approprié, le propriétaire devrait fournir différents supports (TIC, hébergement,...)			
Autres (à préciser)			

**INF4. Comment le financement public de la recherche peut-il contribuer à l'amélioration continu et à long terme des infrastructures ?**

	1	2	3	4	5
<b>(a) Les programmes S&amp;T spécifiques (tant au niveau européen qu'au niveau national) sont nécessaires pour soutenir l'amélioration des infrastructures de recherche dans les domaines suivants: (Classez de 1 à 5, où 1 est le plus important)</b>					
Standardisation and calibrage					
Instrumentation					
Bases de données					
Communication entre les infrastructures					
Autres (à préciser)					
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>					
<b>(b) Le meilleur mécanisme pour supporter cette recherche est : (choisissez une proposition)</b>					
Le programme cadre de recherche					
Les programmes de recherche des états membres					
Un mélange des deux (article 169 du traité)					
Autres (à préciser)					
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>					



**INF5. Comment l'investissement du secteur privé dans les infrastructures de recherche peut-il être accru ?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a) Il y a un manque d'investissement du secteur privé dans les infrastructures publiques de recherche</b>			
<b>(b) si vous êtes d'accord, quelles en sont les raisons ?</b>			
Les règles relatives à la propriété intellectuelle			
Le secteur industriel n'identifie pas une utilité pour l'infrastructure			
Autres (à préciser)			
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>			

**INF6. Comment les infrastructures ayant une fonction mondiale peuvent-elles être développées ? Comment l'Europe doit-elle être impliquée ?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a) Un forum international est nécessaire pour coordonner les efforts visant à créer des infrastructures de recherche concernant des besoins mondiaux</b>			
Commentaires (optionnel)			
<b>(b) Si vous êtes d'accord, le point de vue européen devrait y être défendu par</b>			
(i) Etats membres, au travers de leur participation:			
Au « global science forum » de l'OCDE			
Au G-8			
À d'autres forum (à spécifier)			
(ii) Commission européenne représentant les états membres de l'UE			
(iii) Mélange de UE et d'initiative des états membres comprenant une représentation de :			
ESFRI			
Autres (à préciser)			
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>			

## INSTITUTIONS DE RECHERCHE

**RIN1. L'excellence et la compétitivité des institutions de recherche européennes augmenteront si les actions suivantes sont prises:**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>a)</b> Une plus grande proportion du financement de la recherche est allouée sur une base compétitive (tant pour les institutions que pour les projets individuels).			<b>X</b>
<b>b)</b> Dans le contexte de financement alloué de façon compétitive, le financement de projets est prédominant par rapport au financement des institutions.	<b>X</b>		
<b>c)</b> La coordination des instruments de financement nationaux et régionaux est améliorée.	<b>X</b>		
<b>d)</b> Le financement de la recherche par des organismes philanthropiques est augmenté.	<b>X</b>		
<b>e)</b> La collecte de fonds pour la recherche par des sources extérieures est augmentée.	<b>X</b>		
<b>f)</b> Des règles de comptabilité analytique harmonisées pour les activités de recherche sont développées et appliquées.	<b>X</b>		
<b>g)</b> Les liens entre les institutions de recherche sont améliorés	<b>X</b>		
<b>h)</b> Les liens entre les institutions de recherche et le secteur des affaires sont améliorés	<b>X</b>		
<b>i)</b> L'interaction entre les institutions de recherche et la société civile est améliorée.	<b>X</b>		
<b>j)</b> L'inter et la trans-disciplinarité dans la recherche est encouragée, afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs finaux.	<b>X</b>		
<b>k)</b> Autres (à spécifier)	Augmentation du financement public de la recherche		
<p><b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>  <i>Le Conseil estime que l'augmentation du financement public de la recherche est un facteur important, notamment pour assurer un équilibre entre le financement de la recherche fondamentale et le financement de la recherche appliquée.</i></p>			

**RIN2. Les actions suivantes encourageront-elles la création de centres d'excellence européens virtuels de classe mondiale?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>a) Le partage de certaines ressources de recherche entre les institutions:</b>			
<u>A un niveau régional</u>			
<u>A un niveau national</u>			
<u>A un niveau européen</u>			
<b>b) Le partage de certaines activités de recherche et de gestion des connaissances entre les institutions:</b>			
<u>A un niveau régional</u>			
<u>A un niveau national</u>			
<u>A un niveau européen</u>			
<b>c) La restructuration, et peut-être l'intégration d'institutions de recherche (ou de certaines parties) au niveau national.</b>			
<b>d) Le développement de partenariats durables à un niveau européen entre les institutions de recherche et l'industrie.</b>			
<b>e) La compétition au niveau européen entre les centres de recherche pour obtenir le statut de "centre d'excellence européen" (avec les ressources dédiées et les obligations de fonctionner comme une entité européenne)</b>			
<b>f) Autres (à spécifier)</b>			
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>			

**RIN3. Comment l'UE et les états membres peuvent-ils promouvoir l'émergence de communautés de recherche européennes et mondiales qui bénéficient pleinement du potentiel des infrastructures informatiques, informationnelles et communicationnelles ?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a)</b> Au travers d'échange de bonnes pratiques à l'échelle européenne		<b>X</b>	
<b>(b)</b> Au travers du développement de standards commun à l'échelle la plus large possible au niveau européen	<b>X</b>		
<b>(c)</b> Au travers de la mise en oeuvre commune des infrastructures			<b>X</b>
<b>(d)</b> Autres (à spécifier)			
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>			

**RIN4. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Il est nécessaire de partager au niveau européen des principes communs pour améliorer l'autonomie des institutions de recherche en matière de :			
a) Définition et de mise en œuvre de leurs missions et de leurs objectifs stratégiques.			
b) Décision de leur propre gestion et de leurs structures de décision.			
c) Gestion de leurs ressources humaines, sous tous leurs aspects.			
d) Gestion de leurs ressources financières, sous tous leurs aspects.			
(d)Autres (à spécifier)			
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>			

**RIN5. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Il est nécessaire de partager au niveau européen des principes communs pour la gestion des institutions de recherche en matière de :			
a) Gestion des ressources humaines			
b) Comptabilité analytique pour les activités de recherche	X		
c) Responsabilité externe des institutions de recherche, pour toutes leurs activités de recherche.	X		
d) Responsabilité des différentes composantes (départements, personnel,...) au sein de l'institution vers un point central de leadership (qui peut être composé de plusieurs composantes), dans tous les aspects des activités de recherche (afin d'assurer que l'institution se concentre sur des objectifs communs).	X		
e) Encourager la recherche inter- et trans-disciplinaire.	X		
(f)Autres (à spécifier)			
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>			

*NDLR : commentaire en annexe*

**RIN6. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Il est nécessaire de partager au niveau européen des mécanismes d'évaluation des institutions de recherche en termes de :			
a) Outputs académiques des activités de recherche (p.ex.: publications scientifiques)	X		
b) Outputs non-académiques, commerciaux des activités de recherche (p.ex ; brevets)	X		
c) Outputs non-académiques, non-commerciaux des activités de recherche (p.ex ; input	X		

scientifique dans les décisions politiques)			
---	--	--	--

**RIN7. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
La comparaison entre le financement public de la R&D reçu par une institution et les outputs issus de la recherche d'une institution devrait être prise en compte lors de l'évaluation des activités de recherche?		<b>X</b>	
Si vous êtes d'accord, cet élément devrait jouer un rôle:			
a) prédominant dans l'évaluation?			
b) égal à d'autres éléments dans l'évaluation?			
c) mineur dans l'évaluation?			

*NDLR : commentaire en annexe*

**RIN8. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Il est nécessaire de partager au niveau européen des critères pour le financement des activités de recherche au sein des institutions de recherche	<b>X</b>		

*NDLR : commentaire en annexe*

## PARTAGE DES CONNAISSANCES

**KSH1. Quel est le media le plus approprié pour diffuser les connaissances scientifiques (spécialement celles résultant de recherches financées par le public) à un large public?**

(Classez les par ordre d'importance. Le même classement peut être donné à plusieurs propositions)

	1	2	3	4	5	6	7
Programmes de télévision	X						
Workshops/ cafés scientifiques				X			
Conférences				X			
Journées d'information régulières		X					
Newsletters / Publications				X			
Sites Internet	X						
(f) Autres							
<b>Si vous avez sélectionné "autres", précisez</b>							

**KSH2. Comment les données et les publications résultant de recherches financées par les moyens publics devraient-elles être partagées?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a) Les données brutes devraient être rendues plus accessibles</b>	X		
Si accord, comment?			
spécifier			
Si désaccord, pourquoi?			
spécifier			
<b>(b) Les publications scientifiques validées par « peer review » résultant de recherche financées par les moyens publics devraient être accessibles sans frais</b>	X		
si accord, quand?			
Dès qu'elles sont publiées	X		
6 mois après la 1 <sup>ère</sup> publication (pour permettre aux éditeurs de rentrer dans leurs frais)			
12 mois après la 1 <sup>ère</sup> publication (pour permettre aux éditeurs de rentrer dans leurs frais)			
Autres (à préciser)			
<b>(c) Les données des recherches financées par des fonds nationaux ou régionaux devraient être accessibles:</b>			
Dans des bases de données locales/nationales	X		
Dans des bases de données européennes	X		
<b>(d) Les publications scientifiques financées par des fonds nationaux ou régionaux devraient être accessibles:</b>			

Dans des bases de données ou des répertoires locaux/nationaux	X		
Dans des bases de données ou des répertoires européens	X		
<b>(e) Les données de recherché financées par l'UE (programme cadre, institut européen de technologie,...) devraient être disponibles dans :</b>			
Dans des bases de données locales/nationales	X		
Dans des bases de données européennes	X		
<b>(f) Les publications financées par l'UE devraient être disponibles dans:</b>			
Dans des bases de données ou des répertoires locaux/nationaux	X		
Dans des bases de données ou des répertoires européens	X		
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire <i>Le Conseil souligne que la possibilité d'utilisation des données brutes varie fortement selon les domaines de recherche. Dans tous les cas, il estime que la possibilité et les modes d'utilisation doivent être précisés dans le contrat de recherche.</i>			

**KSH3. Quels sont les principaux facteurs empêchant un transfert efficace des connaissances vers l'industrie dont vous avez fait l'expérience?**

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas important du tout	Pas d'opinion
Différences culturelles entre les mondes scientifiques et économiques	X				
Manque d'incitants (pour les inventeurs ou les utilisateurs)				X	
Barrières légales (loi du travail, loi des brevets, aspects fiscaux...)			X		
Autres (précisez)					

**KSH4. Quels sont les principaux facteurs empêchant une dissémination efficace des connaissances et de l'information vers la société civile dont vous avez fait l'expérience?**

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas important du tout	Pas d'opinion
Gap dans les connaissances entre les communautés scientifiques et la société civile	X				
Utilisation d'un langage technique	X				
Manque d'incitants pour les scientifiques à diffuser les connaissances vers la société civile	X				
Manque de structure adéquate dans les établissements scientifiques	X				
Manque d'intérêt de la société civile		X			
Les décideurs politiques n'encouragent pas suffisamment la diffusion des connaissances vers la société civile.			X		
Autres (à préciser)					

Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire

**KSH5. Quels principes devraient être intégrés au programme cadre pour promouvoir le transfert de connaissances entre les institutions de recherches et l'industrie?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Les institutions de recherche doivent avoir des systèmes pour gérer les droits de propriété intellectuelle, une politique claire de transfert des connaissances et un système de gestion.	X		
Tous les résultats des recherches financées par des fonds publics doivent appartenir aux institutions et non aux inventeurs.		X	
Les institutions de recherche doivent partager les « royalties » avec les inventeurs.	X		
Les autorités publiques doivent avoir des licences non-exclusives, non-transférables, irrévocables pour l'usage des inventions dérivant directement de leur financement		X	
L'industrie devrait rembourser la contribution publique si les produits provenant de la recherche d'une institution ont uniquement été produits en dehors de l'Europe	X		



- dans le cas d'une recherche financée à 100% par des fonds publics			
- dans le cadre de PPP (financement public et privé)	X		
Les institutions de recherche ne doivent pas être autorisées à transférer leur propriété (ou donner des droits exclusifs) à l'industrie pour des résultats de recherche financées par des fonds publics.		X	
Les institutions de recherche doivent pouvoir utiliser n'importe quel revenu net provenant du transfert des connaissances pour l'éducation et la recherche.	X		
Quand il y a transfert des connaissances, les institutions de recherche doivent donner la préférence à l'industrie européenne.	X		
Quand il y a transfert des connaissances, les institutions de recherche doivent donner la préférence aux petites entreprises.		X	
Autres (à préciser)			
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire <i>Le Conseil estime que le choix d'une entreprise pour le transfert de connaissances doit être basé sur une série de critères (capacité de développement, potentiel de création d'emplois...) et pas uniquement sur la taille de l'entreprise.</i>			

**KSH6. En relation avec les points précédents, quels mécanismes publics fonctionneraient le mieux pour promulguer les principes d'un cadre européen pour le transfert de technologies vers l'industrie?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Obligations législatives pour les institutions de recherche		X	
Chartes pour les institutions de recherche		X	
Lignes directrices pour l'industrie et les institutions de recherche			X
Modèles de contrats pour l'industrie et les institutions de recherche	X		
Incitants financiers pour l'industrie	X		
Incitants pour les institutions de recherche	X		
Autres (à préciser)			
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire			

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>KSH7. La création d'un fonds commun de brevets entre les institutions de recherche apporterait des bénéfices substantiels?</b>			X
Si accord, pourquoi?			

*NDLR : commentaire en annexe*

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>KSH8. Dans votre pays, la mise en commun de ressources entre les institutions de recherche (pour promouvoir des économies d'échelle dans le partage des connaissances) est actuellement encouragée par les autorités publiques (gouvernement/région)?</b>	X		
Si accord, comment?			
<i>Par le biais de la promotion des partenariats entre acteurs de la recherche, la définition de projets de recherche en partenariat est une condition de participation pour certains programmes de recherche financés par la Région wallonne.</i>			

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>KSH9. Dans votre pays, il existe actuellement des mécanismes adéquats pour augmenter la conscientisation concernant les questions relatives à la propriété intellectuelle entre les institutions de recherche et l'industrie, et pour assurer qu'elles soient gérées professionnellement.</b>	X		
Si désaccord, les mécanismes suivants seraient utiles:			
Modèles de contrats			
Lignes directrices			
Cursus subsidiés pour le personnel « généraliste »			
Cursus subsidiés pour les spécialistes			
Autres (à préciser)			
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire			
<i>NDLR : commentaire en annexe</i>			

**KSH10. Délai de grâce, co-propriété, exception de recherche et droit de prime utilisation (prior use rights).**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Un délai de grâce devrait être introduit dans la loi européenne sur les brevets	X		
Des règles communes sont nécessaires pour la définition et l'application des concepts suivants:			
<b>(a) co-propriété (joint ownership)</b>	X		
<b>(b) exception de recherche ('research exception')</b>	X		
<b>(c) droit de prime utilisation (prior use rights)</b>	X		
Autres (à préciser)			
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire			

**KSH11. Quels mécanismes publics devraient être renforcés pour promouvoir et faciliter la diffusion des connaissances vers la société civile ?**

(Classez les par ordre d'importance. Plusieurs propositions peuvent avoir le même classement)

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas important du tout	Pas d'opinion
Obligations législatives pour les institutions de recherche			X		
Chartes/lignes directrices pour les institutions de recherche			X		
Services spécifiques dans les institutions de recherche			X		
Incitants financiers pour les institutions de recherche	X				
Modèles de contrats pour les recherches financées par des fonds publics	X				
Incitants financiers pour les médias			X		
Incitants financiers pour les organisations de la société civile	X				
Améliorer la qualité de l'enseignement des sciences dans les écoles	X				
Autres (à préciser)					
<p>Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire <i>Concernant l'amélioration de la qualité de l'enseignement des sciences dans les écoles, le Conseil estime qu'elle est essentielle. Il souligne également que de façon plus large, la diffusion des connaissances dans l'enseignement doit être améliorée. Pour le CPS, cela suppose que des actions soient menées au niveau de la formation initiale des enseignants afin qu'ils soient formés à la recherche d'informations.</i></p>					

**KSH12. Impliquer le public et les acteurs de la recherche dans les processus de décision politique. Comment la prise de décision scientifique peut-elle mieux prendre en compte les questions sociétales ?**

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas important du tout	Pas d'opinion
Former des scientifiques aux questions sociétales	X				
Assurer une expertise multidisciplinaire dans les mécanismes de décision		X			
Intégrer l'expertise de la société civile (p.ex. : ONG) dans les mécanismes de décision		X			
Intégrer systématiquement l'expertise éthique dans la prise de décision	X				
Accroître la transparence sur la façon dont les résultats scientifiques alimentent la définition des politiques		X			
Autres (à spécifier)					
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire					

**KSH13. Comment le dialogue et la coopération avec la société civile et ses organisations devraient-ils être renforcés?**

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas important du tout	Pas d'opinion
Au travers de larges enquêtes/études			X		
Au travers de panel citoyen et de focus groupes		X			
Des représentants de la société civile devraient être impliqués dans les groupes consultatifs sur la recherche				X	
Des représentants de la société civile devraient être systématiquement impliqués dans les plateformes technologiques européennes				X	
Canaux spécifiques pour la consultation de la société civile sur les agendas de recherche/programmes				X	
Des organisations de la société civile devraient être impliquées comme partenaires dans les recherches				X	
Des cadres de financement spécifiques devraient permettre aux organisations de la société civile d'entreprendre des recherches				X	
Les organisations de la société civile devraient être impliquées dans l'évaluation des résultats de recherche				X	
Autres (à spécifier)					
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire <i>Le Conseil rappelle qu'il existe des conseils consultatifs où siègent des organisations représentatives de la société civile. Le Conseil estime que le dialogue avec la société civile doit être renforcé par l'intermédiaire de ces organismes.</i>					

**KSH14 Dans quels aspects, une intensification du dialogue entre les chercheurs et la société civile pourrait-elle être considérée comme un désavantage?**

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas important du tout	Pas d'opinion
Ralentir la carrière des chercheurs				X	
L'organisation de la recherche perdrait de sa compétitivité				X	
Utilisation de financements qui auraient pu être consacrés à la recherche				X	
Autres (à spécifier)					
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire (optionnel)					

**KSH15. Que peut apporter à la recherche le dialogue entre chercheurs, société civile et organisations de la société civile ?**

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas important du tout	Pas d'opinion
Apporter une plus grande pertinence sociétale aux activités de recherche	X				
Aider à clarifier la pertinence des recherches pour les politiques		X			
Promouvoir une dissémination plus large des résultats de recherche	X				
Permettre une meilleure compréhension de la recherche par les citoyens		X			
Contribuer à l'émergence de nouvelles idées		X			
Autres (à spécifier)					
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire					

## PROGRAMMES DE RECHERCHE ET PRIORITES

**RPP1. Comment les règles et procédures du financement public de la recherche peuvent-elles être simplifiées pour augmenter leur efficacité?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a) Les règles et procédures de financement public de la recherche sont trop complexes</b>			
Au niveau du programme cadre	X		
Au niveau des états membres		X	
Au niveau régional		X	
<b>(b) Cette complexité peut être réduite en</b>			
Diminuant le niveau de détails demandé dans les propositions de recherche		X	
Implémentation d'un processus en 2 étapes où une évaluation de 'concept notes' est utilisée pour réduire le nombre de candidats invités à soumettre le projet complet	X		
Réduction des exigences pour l'équipe financée de remettre des rapports à l'autorité finançante pendant la période de financement	X		
Etablissement de règles comptables communes pour promouvoir les coopérations transfrontalières	X		
Etablissement de règles communes pour les allocations individuelles afin de prendre en compte les heures supplémentaires, de promouvoir la portabilité des subventions	X		
Commentaires			
<i>Il faut souligner les efforts faits par la Commission pour simplifier les procédures. Une réduction supplémentaire des exigences devrait être apportée aux rapports relatifs aux aspects financiers et aux aspects « ressources humaines » des projets de recherche.</i>			

**RPP2. Avons-nous besoin de travailler de façon plus proche au niveau de l'UE pour la planification des priorités de recherche, l'implémentation des programmes de recherche et l'évaluation de la recherche? Spécifiquement, devons-nous travailler ensemble sur :**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>Processus participatif:</b> dialogue structuré entre les acteurs y compris la société civile pour préparer des décisions/opinions informées		X	
<b>Prospective:</b> identification de futurs défis et opportunités pour la recherche	X		
<b>Programmation:</b> sélection de priorités de recherche basées sur des objectifs mesurables et sur des délais		X	
<b>Peer review des projets:</b> évaluation des propositions de recherche financées par les autorités publiques par peer review	X		
<b>Evaluation de la recherche:</b> évaluation de programmes de recherche financés par les autorités publiques en cours.		X	

<b>Programme de peer review et structures d'évaluation:</b> les programmes de recherche européen, national et régional devraient accepter d'être évalués ensemble dans des procédures d'évaluation conjointes par des équipes d'experts similaires en fonction de pratiques communes et partagées.	X		
Commentaires			

**RPP3. Jusqu'à quel degré les programmes de recherche nationaux/régionaux financés par les autorités publiques doivent-ils être ouverts à la participation de personnes provenant d'autres états membres?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a) Les programmes de recherche fondamentale nationaux/régionaux devraient être ouverts à la participation de personnes provenant d'autres états membres.</b>			
Si accord, ceci peut être atteint par:			
Ouverture complète des programmes à la candidature de tous (ouverture mutuelle)			
Ouverture limitée des programmes aux candidatures « externes » basée sur des arrangements bilatéraux			
Mise en réseau des activités de recherche conduites à un niveau national/régional, et l'ouverture mutuelle des programmes de recherche nationaux/régionaux avec la commission ayant un rôle de facilitateur (type ERA-net)			
Ouverture unilatérale de programme de recherche nationaux/régionaux à certains ou à tous les états membres de l'UE			
<b>(b) Les programmes de recherche appliquée nationaux/régionaux devraient être ouverts à la participation de personnes provenant d'autres états membres.</b>			
Si accord, ceci peut être atteint par:			
Ouverture complète des programmes à la candidature de tous (ouverture mutuelle).			
Ouverture limitée des programmes aux candidatures « externes » basée sur des arrangements bilatéraux			
Mise en réseau des activités de recherche conduites à un niveau national/régional, et l'ouverture mutuelle des programmes de recherche nationaux/régionaux avec la commission ayant un rôle de facilitateur (type ERA-net)			
Ouverture unilatérale de programme de recherche nationaux/régionaux à certains ou à tous les états membres de l'UE			
Commentaires			
<i>Le Conseil rappelle que la Région wallonne et la Communauté française ont adhéré à la charte</i>			



*européenne du chercheur. Or cette charte préconise l'ouverture des programmes de recherche à des chercheurs provenant d'autres Etats membres.*

**RPP4. (a) Aborder des challenges scientifiques complexes, exigeant des ressources importantes demande une coopération entre les autorités publiques.**

X D'accord

Pas d'accord

Pas d'opinion

**Si accord:**

**(b) Quels acteurs sont les mieux placés pour définir des thématiques de recherche (p.ex. en utilisant des outils de gestion stratégique comme la prospective et l'évaluation des choix technologiques) dont l'importance nécessite une approche transnationale ?**

	1	2	3	4	5	6
Ministres de la recherche de l'UE	X					
Fonctionnaires de haut niveau spécialisés en recherche (p.ex. CREST)	X					
Organisations de la société civile (par le biais de consultations publiques)			X			
Partenaires sociaux comme ils sont structurés dans le cadre du dialogue social européen tripartite (impliquant l'UNICE, l'ETUC et le Conseil européen)		X				
Industrie (p.ex. incluant plate-formes technologiques européennes, UNICE, ERT (European Roundtable of Industrialists)...) )			X			
Groupes à géométrie variable. Groupes conjoints de deux états membres ou plus définissant leurs priorités communes en fonction de leurs besoins.		X				
Commentaires <i>Le Conseil souhaite souligner que les acteurs les mieux placés pour définir des thématiques de recherche peuvent être différents selon la thématique envisagée.</i>						

**RPP5. Concernant l'implémentation de recherches qui peuvent être uniquement abordées au travers de la coopération transnationale, les autorités publiques peuvent travailler en commun en utilisant**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
Des partenariats communs public/privé pour concentrer tous les efforts de l'UE sur les objectifs (p.ex. en accord avec l'article 171 du traité européen établissant les projets communs comme ITER et Initiatives technologiques conjointes) (optionnel)		X	
Des programmes publics conjoint à géométrie variable (un état membre ou plus participant selon le thème) en accord avec l'Art.169 du traité de l'UE (optionnel)	X		
Une concentration des efforts au niveau de programmes européens (p.ex. projet en coopération dans le cadre du programme cadre) (optionnel)	X		
Une action de type ERA-NET <sup>3</sup> et coordination "bottom-up" (définition préalable des priorités européennes et de l'état membre et financement avec des participations géographiques variables).	X		
Commentaires			

**RPP6. La Communauté européenne devrait-elle jouer un rôle plus important pour permettre un meilleur positionnement des organisations de recherche dans l'EER?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
La Communauté européenne devrait rechercher le statut de membre dans des organisations intergouvernementales de recherche:			
Institut Laue-Lange (ILL)			X
CERN			X
Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL)			X
ESA			X
Organisation européenne pour l'observation astronomique dans l'hémisphère sud (ESO)			X
Synchrotron (ESRF)			X
Autres (à spécifier)			
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire (optionnel)			

<sup>3</sup> Action qui vise à promouvoir la coopération et la coordination des activités de recherche entreprises au niveau national ou régional dans les Etats membres et associés, par un soutien à la mise en réseau de programmes de recherche et à l'ouverture mutuelle de ces programmes.

## DIMENSION INTERNATIONALE

**INT1. Comment la Commission européenne et les états membres peuvent-ils travailler de façon plus proche pour (i) définir des priorités thématiques et géographiques pour la coopération internationale en matière de S&T en coordination avec les autres dimensions des relations extérieures, (ii) assurer une utilisation efficace et coordonnée des instruments et des ressources, (iii) “parler d’une seule voix” dans les initiatives multilatérales?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a) Il y a un besoin pour la Commission et les états membres de travailler ensemble pour:</b>			
(i) définir des priorités européennes communes pour la coopération S&T internationale	X		
(ii) assurer une utilisation coordonnée et efficace des outils et des ressources			X
(iii) "parler d'une seule voix" dans les initiatives multilatérales			X
(iv) rendre la coopération S&T plus centrale pour d'autres domaines des relations extérieures			X
<b>(b) Les 4 objectifs (i), (ii), (iii) et (iv) pourraient être mieux soutenus par:</b>			
L'utilisation de mécanismes et d'instruments de coordination existants (p.ex. représentants des états membres; groupes consultatifs; Groupes de travail; ERA-NETs ...)		X	
L'amélioration de la communication et de la cohérence entre les politiques et programmes nationaux et européens pour la coopération internationale en matière de S&T			X
Une implication plus fortes des pays tiers et des autres acteurs (p.ex. groupes d'utilisateur, organisations de la société civile,...)			X
Un forum conjoint dédié pour identifier et s'accorder sur les initiatives internationales	X		
L'établissement d'autres outils pour développer des responsabilités conjointes (p.ex. feuille de route, plan d'action,...) incluant des mécanismes volontaires qui promeuvent le développement d'une position européenne commune			X
Autres (à spécifier))			
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire			

**INT2. Comment la coopération entre la recherche européenne et des pays partenaires devrait-elle être organisée ?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a) La coopération en matière de S&amp;T avec divers groupes de pays devrait prendre la forme suivante:</b>			
Coopération S&T au travers du programme cadre de recherche (p.ex. au travers d'appel à projets orientés vers des pays ou des groupes de pays spécifiques)		X	
Coopération S&T au travers du programme cadre de recherche coordonnée avec les actions des Etats-membres		X	
Coopération S&T par le biais d'accords bilatéraux et européens	X		
Coopération S&T par le biais d'autres politiques extérieures ou programmes européens	X		
Coopération S&T par le biais d'accords régionaux (p.ex. MERCOSUR; Coopération économique avec la Mer Noire,...) et d'arrangements similaires	X		
Autres (à spécifier)			
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire			
<b>(b) La coopération S&amp;T devrait se concentrer sur:</b>			
L'association de pays voisins à l'EER		X	
L'aide au développement d'infrastructures de S&T, les compétences et les ressources en recherche pour les pays en développement	X		
Des programmes à effet bénéfique mutuel, particulièrement dans le cas de défis mondiaux pour les économies industrielles et émergentes	X		
Autres (à spécifier)			
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire			

**INT3. Comment les pays voisins pourraient-ils être intégrés de façon optimale dans l'EER en tant que partie de la "politique européenne de voisinage"<sup>4</sup>?**

	Oui	Non	
<b>(a)</b> Je suis au courant de la "politique européenne de voisinage" et de la façon dont elle s'applique à la S&T.		X	
<b>(b)</b> J'ai eu des contacts avec un ou plusieurs pays couverts par la "politique européenne de voisinage" pour des matières en rapport avec la science		X	
Si accord avec (b), Indiquer avec quel pays dans le menu ci-dessous			
<i>Commentaire</i>			

<sup>4</sup> voir site : [http://ec.europa.eu/world/enp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm)

	Oui	Non
Algeria		
Armenia		
Azerbaijan		
Belarus		
Egypt		
Georgia		
Israel		
Jordan		
Lebanon		
Libya		
Moldova		
Morocco		
Palestinian Authority		
Syria		
Tunisia		
Ukraine		

<b>INT4. Classer par ordre d'importance les mesures potentielles suivantes visant à améliorer la coopération internationale en matière de S&amp;T avec les pays relevant de la "politique européenne de voisinage"</b>	1	2	3	4	5
Disponibilités de financements			X		
Coordination de la programmation de recherche			X		
Partage des infrastructures de recherche	X				
Échanges et augmentation de la mobilité des chercheurs	X				
Autres (à spécifier)					
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire <i>Le Conseil estime que l'ensemble de ces propositions permettrait d'améliorer l'efficacité des accords internationaux. Toutefois, il souligne qu'il conviendrait <u>prioritairement</u> d'améliorer les accords transnationaux au sein de l'Union européenne.</i>					

**INT5. Comment les accords bilatéraux de l'UE en matière de S&T pourraient-ils être plus efficaces ? Existe-t-il des alternatives ou des instruments complémentaires qui pourraient être utilisés, comme des appels à projets, impliquer les états membres où cela est possible ?**

	Oui	Non	
<b>(a) Je suis au courant de un ou plusieurs accords en matière de S&amp;T qui ont été conclus entre l'UE et des pays tiers.</b>		X	
	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(b) Les accords S&amp;T entre l'UE et des pays tiers procurent un cadre utile pour la coopération internationale en matière de S&amp;T</b>			X
<b>(c) Ces accords S&amp;T doivent être rendus plus efficaces (si accord, remplir le tableau ci-dessous)</b>			X
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire			

<b>(d) Classez par ordre d'importance les actions potentielles suivantes visant à améliorer l'efficacité des accords internationaux en matière de S&amp;T</b>	1	2	3	4	5	6	7
Réciprocité effective pour l'accès aux programmes de R&D							
Résoudre les questions de propriété intellectuelle							
Disponibilité de financements/assistance							
Publicité/information plus importantes							
Procédures légères et rapides							
Appels à projets ciblés vers les pays tiers							
Autres (à spécifier)							
Si vous avez choisi "autres", expliquez pourquoi. Vous pouvez également apporter un commentaire							

**INT6. Comment la Commission et les états membres peuvent-ils travailler ensemble pour explorer le potentiel des initiatives pour les programmes internationaux de recherche relatifs à des thématiques mondiales, associant l'UE, les états membres et les pays tiers? Comment les agendas européens communs pour la coopération S&T peuvent-ils être promotionnés de façon multilatérale, ainsi qu'avec les organisations régionales?**

	D'accord	Pas d'accord	Pas d'opinion
<b>(a)</b> L'Europe devrait mettre l'accent sur quelques thématiques de recherche d'ordre mondial hautement prioritaires afin les défendre dans les forums internationaux	X		
<b>(b)</b> L'Europe devrait se concentrer sur la réponse et la contribution à des questions de S&T posées par d'autres organisations internationales comme UNESCO, OCED et le G8 ainsi que par des organisations régionales comme l'Union africaine, ASEAN et Mercosur.			X
<b>(c)</b> L'Europe devrait adopter une approche plus active pour définir l'agenda mondial de la S&T dans les forums internationaux.	X		

## Annexe : Commentaires

Les commentaires ci-dessous ont été formulés par le groupe de travail et n'ont pu être incorporés au questionnaire. Ils pourront également être envoyés à la commission par voie de courrier électronique.

### 1. Remarque globale relative au terme S&T

Le Conseil rappelle qu'il considère que le terme S&T comprend, outre les sciences dites exactes ou appliquées, les sciences humaines et les sciences sociales.

### 2. Remarque globale relative à l'échange de bonnes pratiques

Le Conseil relève que l'échange de bonnes pratiques et d'informations est repris à de nombreuses occasions dans le questionnaire. Sans remettre en cause l'intérêt de ce type de démarche, le Conseil rappelle que ces échanges se font souvent de façon spontanée entre les différents acteurs.

Si des initiatives de cette nature devaient être soutenues au niveau européen, le Conseil souhaite que l'affectation de moyens supplémentaires (tant humains que budgétaires) à ces initiatives ne conduise pas à une diminution des moyens consacrés aux activités de recherche proprement dites.

### 3. Chercheurs

#### 3.1 RES 3 :

Le Conseil relève que la « flexisécurité » ne figure pas dans le Livre vert, elle apparaît uniquement dans le questionnaire. Il signale que cela ne permet pas de définir précisément ce que ce terme recouvre. Face à cette incertitude, le Conseil ne peut marquer son accord avec des propositions dont il n'est pas en mesure d'évaluer les impacts possibles sur les chercheurs et sur leurs employeurs.

#### 3.2 RES 5 (approches conjointes) :

Le Conseil estime que, dans le cadre de la réalisation d'un marché du travail unique pour les chercheurs, des approches conjointes pour la programmation et le financement sont intéressantes. Toutefois, le Conseil estime que ces approches conjointes doivent venir en complément à une approche européenne, ce qui permettrait d'éviter que des chercheurs issus de pays ne disposant pas de moyens suffisants pour participer à ces approches conjointes ne soient exclus du système.

### 4. Institutions de recherche

#### 4.1 RIN 1 :

Concernant l'allocation d'une plus grande proportion du financement de la recherche sur une base compétitive, le Conseil rappelle que le financement de la recherche se fait déjà sur base de l'excellence des projets de recherche et des institutions.

Même si la coordination des instruments de financement nationaux et régionaux doit être améliorée, cette coordination ou l'intégration d'une dimension transnationale dans ces programmes ne doit pas forcément se réaliser par un financement coordonné au niveau européen ou transnational. Tous les projets de recherche financés dans les universités et centres de recherche wallons sont évalués et sélectionnés en faisant appel à des experts internationaux et des procédures de "peer review". Cette méthodologie permet intrinsèquement de dégager la pertinence internationale des projets de recherche financés en Région wallonne et d'établir une cohérence à cet égard. Par contre, du fait de leur multiplication, il est difficile pour une petite Région de suivre l'ensemble des actions de coordination initiées au niveau européen ou transnational. Nous souhaiterions donc que soient favorisés des mécanismes qui encouragent la collaboration "spontanée" entre entreprises, universités et centres de recherche.

#### 4.2 RIN 4 :

Le Conseil s'interroge sur le sens de cette question. En effet, il estime paradoxal de vouloir améliorer l'autonomie des institutions de recherche en partageant des principes communs au niveau européen.

#### 4.3 RIN 5 :

Le Conseil estime que la définition de principes communs pour la gestion des ressources humaines dans les institutions de recherche est prématurée.

#### 4.4 RIN 7 :

Le Conseil estime que cette question n'est pas suffisamment claire pour qu'il puisse y répondre. En effet, il s'interroge sur ce que comprend exactement « le financement public de la R&D reçu par une institution ». L'allocation de fonctionnement des universités est-elle prise en compte ? S'agit-il uniquement des financements publics des projets de recherche ?

#### 4.5 RIN 8 :

Le Conseil estime que le recours systématique à des panels d'experts (notamment industriels) lors de l'évaluation des projets de recherche devrait être encouragé.

### 5. Partage des connaissances

#### 5.1 KSH 7 :

Le Conseil considère que la création d'un fonds commun de brevets entre les institutions peut être intéressante pour celles-ci, mais il souhaite disposer d'informations complémentaires sur les modalités pratiques envisagées pour pouvoir se prononcer plus avant.

#### 5.2 KSH 9 :

Le Conseil signale qu'il existe au sein des institutions de recherche wallonnes des équipes spécialisées très compétentes dans ces domaines. Toutefois, le Conseil estime qu'il serait intéressant de mettre en place des cursus traitant des questions de propriété intellectuelle destinés aux chercheurs et au personnel administratif.